

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



17 novembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-sept novembre deux-mille-quatorze (17 novembre 2014) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME La conseillère Nadia Masse
MM Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Labonté
Le conseiller Claude Nantel

Était absent : M. Le conseiller Robert Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 266.11.2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

- 1. Prière/Moment de réflexion
- 2. Présences
- 3. Ouverture de la séance
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2014
- 6. Appels d'offres et soumissions
 - 6.1 Appel d'offres pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale pour 2015 à 2018 : Octroi de contrat:



7. Administration, finances et ressources humaines

- 7.1. Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2014:
- 7.2. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2014;
- 7.3. Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2014-04 : Approbation des comptes soumis et des modifications
- 7.4. Déclaration des dépenses sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord;
- 7.5. Aide financière pour le déneigement de la Rive Ouest du Lac Labelle (secteur du lac-à-la-truite);
- 7.6. Mandat pour l'impression de l'Info municipale;
- 7.7. Mandat pour l'audit annuel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;
- 7.8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 7.9. Protocole d'entente portant sur l'entretien des chemins sur la Rive Ouest du Lac Labelle Secteur du chemin des Tisserands;
- 7.10. Pont Joseph-Commandant;
- 7.11. Maintien du service de la protection de la faune dans le centre des Laurentides;

8. Travaux publics

- 8.1. Ajouts à la liste des quartiers blancs;
- 8.2. Location d'un terrain, d'un espace d'entreposage et d'un chargeur;

9. Urbanisme et environnement

- Demande de dérogation mineure numéro 2014-027 sur les lots 31-P, rang A, dans le canton de Labelle, située aux 13134 et 13148, chemin du Lac-Labelle (9917-75-7494);
- 9.2. Demande de modification de la règlementation d'urbanisme;
- 9.3. Avis à la MRC des Laurentides pour une demande pour l'achat d'une terre publique intramunicipale d'une partie du lot 54, rang F, dans le canton de Labelle, pour la propriété du 12333, chemin Chadrofer (9919-54-1445);
- 9.4. Avis à la MRC des Laurentides pour une demande d'utilisation d'une terre publique intramunicipale d'une partie du lot 27, rang F, dans le canton de Labelle, pour la propriété du 11217, chemin Chadrofer (9919-84-0513);
- 9.5. Mandat pour la réalisation de plan de construction pour le futur bureau d'accueil touristique;

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Souper bénéfice du Club Richelieu de Mont-Tremblant;
- 11.2. Entente de partenariat relative à l'implantation de bornes interactives sur le territoire de la Municipalité de Labelle;

12. Bibliothèque

- 13. Période de questions et réponses
- 14. Avis de motion et règlements

15. Comptes

- 15.1. Approbation des comptes du mois d'octobre 2014;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 15.3. Dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses 2014 versus 2013 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre;
- 15.4. Dépôt de l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées;
- 15.5. Adoption de la liste des comptes à recevoir;
- 16. Varia
- 17. Période de questions et réponses
- 18. Levée de la séance ordinaire



RÉS. 267.11.2014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procèsverbaux de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits:

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

RÉS. 268.11.2014

5.

6.1

APPEL D'OFFRES POUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR 2015 À 2018 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres numéro 2014-08 relatif à l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale pour 2015 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale a procédé, le 7 novembre 2014 à 11 h 05, à l'ouverture des enveloppes générales reçues contenant une soumission:

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé à l'étude de ces soumissions conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2014-08 et suivant la grille d'évaluation et de pondération approuvée par le conseil par la résolution numéro 222.09.2014:

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé, le 10 novembre 2014, à l'ouverture des enveloppes contenant l' « offre de prix » des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE H20 Gestion de piscines, plages et spas, s'est classé au premier rang au montant de 40 000 \$ plus taxes applicables;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de Labelle retienne les services de H20 Gestion de piscines, plages et spas inc., le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total maximum de 45 990 \$ incluant les taxes (soit un montant total de 40 000 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 2 novembre 2014, pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 , tel mandat devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Municipalité relatifs à l'appel d'offres numéro 2014-08.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.



7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ 2014

Tel que prévu à l'article 955 du Code municipal, le maire présente la situation financière de la Municipalité de Labelle.

Situation financière au 31 décembre 2013

Le vérificateur de la Municipalité a confirmé dans son rapport les résultats suivants :

RÉSULTATS FINANCIERS 2013

Revenus	
Fonctionnement	5 644 151 \$
Investissement	255 392 \$
Charges	5 607 720 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement	
de l'exercice	291 823 \$
Revenus d'investissement	(255 392 \$)
Conciliation à des fins fiscale	99 209 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement	
de l'exercice à des fins fiscales	135 640 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté:	
Excédent au début de l'exercice	540 698 \$
Résultat de l'exercice	135 640 \$
Affectation de l'exercice	(87 044 \$)
Excédent à la fin de l'exercice	589 294 \$

Situation financière au 31 décembre 2014

Quant aux résultats de l'exercice 2014 selon les données financières au 31 octobre 2014 nous prévoyons un léger surplus budgétaire.

Plan triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 (comprenant les réalisations anticipées au 31 décembre 2014)

	Réalisations			
	au 2014-12-31	2014	2015	2016
Administration	7 042 \$	23 300 \$	153 500 \$	3 500 \$
Incendie	12 458 \$	19 500 \$	25 000 \$	
Travaux publics	33 871 \$	304 650 \$	1 160 000 \$	
Hygiène du milieu	70 245 \$	164 650 \$		
Urbanisme et développement	25 544 \$	100 000 \$		
Loisirs et culture	1 702 255 \$	1 760 100 \$		
Total	1 851 415 \$	2 372 200 \$	1 338 500 \$	3 500 \$



Traitement des élus municipaux (rémunération et allocation de dépenses des élus pour l'année 2014):

Maire	Municipalité	Rémunération	17 665.32 \$	26 497.92 \$	
		Allocation de dépenses	8 832.60 \$	20 491.92 φ	
	MRC des Laurentides	Rémunération	2 211.00 \$	+ 3 316.54 \$	
		Allocation de dépenses	1 105.54 \$		
Conseillers	Municipalité	Rémunération	5 888.40 \$	8 832.60 \$	
		Allocation de dépenses	2 944.20 \$	δ 632.00 φ	

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Conformément à l'article 955 du Code, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis le 12 novembre 2013 et le 10 novembre 2014. Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Principales réalisations de 2014:

Administration, finance et gestion des ressources humaines

- Poursuite de l'aide financière conjointe avec d'autres partenaires pour le maintien de médecins à Labelle;
- Participation au déploiement des services Internet haute-vitesse par FILAU dans le secteur du lac Labelle;

Sécurité publique

- Mise à jour et adoption (en décembre) du Plan de mesures d'urgence de la Municipalité;
- Démarches auprès du ministre de la Santé et des services sociaux et rencontres avec l'Agence de la Santé et des services sociaux pour le maintien des services ambulanciers à Labelle;
- Poursuite de l'installation de numéros civiques dans les secteurs ruraux de la Municipalité (devrait être entièrement complétée en 2015).

Travaux publics

- Réfection et réparation d'une conduite d'aqueduc, d'asphalte et bordures de ciment sur le boul. Curé-Labelle suite au gel causé par la modification du boul. Curé-Labelle exécuté par le Ministère des Transports;
- Participation, conjointement avec les municipalités de La Conception et de Mont-Tremblant, la MRC des Laurentides et la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, à la réfection de la surface de la piste cyclable entre Labelle et Mont-Tremblant;
- Achat de feux de signalisation mobiles pour remplacer les signaleurs lors de travaux routiers;
- Émondage du chemin du Moulin et d'une section du chemin du Petit-Lac-Caribou;
- Lignage piétons/automobilistes dans le village;
- Peinture de la niveleuse John Deere 772D;
- Réfection du mat extensible de la rétrocaveuse John Deere 410J:
- Installation d'un limiteur de portée sur la rétrocaveuse;
- Réfection de fissures sur le chemin du Lac-Labelle;
- Réfection du chemin Petit Caribou Corriger courbe dangereuse (aide financière du MTQ);



- Réfection de sections d'asphalte sur certains chemins et dans le village;
- Réparations urgentes sur divers chemins suite aux pluies diluviennes (chemin de la Mine, rue de l'Église, chemin Bélanger, etc.);
- Installation de nouveaux d'os d'âne sur les chemins Nantel et du Collège;
- Réparation de ponceaux et de pavage sur le chemin du Lac-Labelle;
- Fauchage des chemins municipaux.

Urbanisme, environnement et développement

- Participation aux activités des organismes de bassin versant (PROMA et Rivière Rouge, Petite-Nation et Saumon);
- Parc de la rivière Maskinongé: Réalisation du sentier, aménagements et infrastructures (stationnement, affichage, 2 tables à pique-nique et toilette sèche) financé à 90% par un programme Volet II. Ouverture officielle en 2015.
- Remplacement et ajout de nouvelles tables à pique-nique (parc des Cheminots, parc du Centenaire, débarcadère du lac Labelle, parc Zothique-Therrien);
- Ajout de 2 nouvelles enseignes municipales (parc du Curé-Labelle et parc des Cheminots sur la rue Allard, face à la piste cyclable);
- Enseigne annonçant Labelle sur la route 117 près de l'intersection du chemin Brousseau (réalisation partielle d'ici la fin novembre);
- Aménagements paysagers pour les enseignes municipales à la sortie 141 et 143;
- Journée de l'environnement le 7 juin (distribution d'arbres, remise gratuitement de bacs de compostage de cuisine);
- Patrouille environnementale de juin à août informant les citoyens sur la récupération et le compostage;
- Évaluation des Fleurons du Québec;
- Régularisation du statut de plusieurs chemins dans le cadre de la réforme cadastrale;
- Procédures légales en vue de réaliser le sentier de la montagne verte (baliser le sentier probablement d'ici décembre, selon la température);

Loisirs, tourisme et famille

- Rénovation du centre communautaire, de la piscine et de la chapelle et installation d'un dôme sur la patinoire et pavage de la surface intérieure ainsi qu'aménagement du site (aide financière accordée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II);
- Installation de nouvelles bandes de patinoire (aide financière dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire);
- Rénovations de la cuisine de la salle Wilfrid-Machabée;
- Production d'une murale pour les clôtures du terrain de balle, avec la collaboration de jeunes de Labelle âgés entre 5 et 17 ans (son dévoilement aura lieu au printemps 2015);
- Offre de cours d'initiation à la natation pour les enfants du primaire, sur les heures de l'école;
- Ateliers de tennis offerts gratuitement pour les jeunes et ateliers parentsenfants offerts aussi;
- Réparation des estrades au terrain de balle;
- Organisation d'une fête familiale pour tous les résidents, en septembre;
- Pilotage et coordination du projet je pARTicipe, avec la MRC des Laurentides et organisation de l'inauguration du projet en octobre;
- Planification de la construction du nouveau BAT;
- Supervision de la reconduction de notre appellation Village-Relais;
- Souper de reconnaissance des bénévoles;
- Adoption d'une politique de reconnaissance des bénévoles;
- Collaboration au Marathon Desjardins de la Rouge;
- Collaboration avec la Chambre de commerce pour l'organisation de la Fête Nationale;



Bibliothèque et culture

- Offre de livres numériques en anglais via le Réseau-Biblio des Laurentides;
- Clubs de lecture pour les 2 à 5 ans et pour les 6 à 12 ans:
- Ajout de nouvelles trousses «sac à histoire »;
- Amélioration de l'offre de services de culture.

Les principales orientations 2015 :

- Inauguration du dôme sur la patinoire extérieure et du centre communautaire fraîchement rénové;
- Révision du plan d'urbanisme et la réglementation en fonction du contournement de la route 117:
- Amélioration du cadre bâti par la mise sur pied d'un programme d'amélioration des façades;
- Construction, remplacement et élargissement de trottoirs sur la rue de l'Église dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Municipalité amie des aînés:
- Remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;
- Poursuite de l'aménagement du noyau villageois en lien avec le contournement;
- Préparation et mise en œuvre d'un plan d'action pour assurer le suivi du plan d'ensemble du parc des Cheminots;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des ainés;
- Continuité et amélioration de la protection de l'environnement, particulièrement des lacs;
- Aménagement d'un nouveau bureau d'accueil touristique au parc René-Lévesque;
- Aide à l'implantation d'Internet haute-vitesse dans le secteur des lacs Gervais et Joly (FILAU);
- Poursuite du programme d'implantation de quartiers blancs;
- Poursuite des démarches afin que le circuit IRONMAN passe par Labelle;
- Maintenir la collaboration avec la Chambre de commerce de Labelle dans divers projets afin de maintenir la vitalité de Labelle;
- Demeurer à l'écoute des citoyennes et citoyens de Labelle.

Le budget de fonctionnement 2015, les principaux projets ainsi que le programme triennal d'immobilisation seront adoptés lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 15 décembre prochain.

Je vous remercie et vous assure de ma disponibilité et de ma collaboration ainsi que de celle de la conseillère et des conseillers.

Le maire, Gilbert Brassard

7.2

RÉS. 269.11.2014 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ 2014

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à la l'unanimité des conseillers présents :

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2014 soit publié dans le journal L'Information du Nord, édition Vallée de la Rouge.



7.3 RÉS. 270.11.2014

TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-04 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS ET DES MODIFICATIONS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de paiement numéro 4 présentée par le Groupe Laverdure construction inc. au montant total de 249 819,14 \$ taxes incluses, le tout conformément au rapport préparé en date du 30 octobre 2014.

D'accepter les demandes de modifications PM-11 au montant de 412,50 \$ et PDM-GLC-06 au montant de 792,00 \$, totalisant 1 204,50 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2013-230, et, si nécessaire, par l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

7.4 RÉS. 271.11.2014 DÉCLARATION DES DÉPENSES SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire le P'tit Train du Nord – section de la Municipalité de Labelle fait partie de la Route Verte no.2;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, finance 1 500 \$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT QUE sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- les dépenses reliées aux activités hivernales;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la déclaration des dépenses telle que présentée en annexe : Déclaration des dépenses – été 2014 – Parc linéaire le P'tit Train du Nord au montant total de 29 217 \$.



RÉS. 272.11.2014 AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE (SECTEUR DU LAC-À-LA-TRUITE)

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac Labelle (APROLL) à l'effet que la Municipalité procède au déneigement du chemin desservant leur propriété ainsi que de quelques embranchements;

CONSIDÉRANT QUE la longueur du chemin est de 5,2 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le chemin conservera un caractère public, et ce, tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE, compte-tenu de la distance à parcourir, il est impensable que la Municipalité procède elle-même au déneigement de ce secteur;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

7.5

7.7

D'autoriser une aide financière de 17 500 \$ à L'Association des propriétaires de la Rive Ouest du Lac Labelle (APROLL) pour le déneigement de leur chemin pour les 3 prochains hivers, soient 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-70190-970.

Adoptée

7.6 RÉS. 273.11.2014 MANDAT POUR L'IMPRESSION DE *L'INFO MUNICIPALE*

CONSIDÉRANT QUE *l'Info municipale* est un outil important de communication avec nos citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE chaque édition mensuelle de *l'Info municipale* est imprimée à mille-six-cents (1 600) copies;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de prix, *Imprimerie Léonard* s'est avéré le plus avantageux;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater *Imprimerie Léonard* pour l'impression de *l'Info municipale* pour l'année 2015.

Adoptée

RÉS. 274.11.2014 MANDAT POUR L'AUDIT ANNUEL DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT l'offre de services, datée du 5 novembre 2014, de Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc, Société de comptables professionnels agréés, pour l'audit annuel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc, Société de comptables professionnels agréés, pour l'audit annuel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 pour la somme de huit-mille-neuf-cent-soixante-quinze dollars (8 975 \$), plus les taxes, ainsi que pour les services connexes inclus à l'offre de service du 5 novembre 2014 pour une somme additionnelle de quatre-mille-sept-cent-cinquante dollars (4 750 \$), plus les taxes.

Adoptée

7.8 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire, M. Gilbert Brassard, ainsi que les conseillers Patrice Charette, Claude Labonté, Michel Lefebvre, Claude Nantel et la conseillère Nadia Masse déposent leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

7.9 RÉS. 275.11.2014 PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS SUR LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE - SECTEUR DU CHEMIN DES TISSERANDS

CONSIDÉRANT QUE les chemins sur la Rive Ouest du Lac Labelle, dans le secteur du chemin des Tisserands sont éloignés du cœur de nos opérations d'entretien respectives et qu'il serait avantageux pour chacune des municipalités de s'entendre sur un mode d'entretien d'été et d'hiver conjoint;

CONSIDÉRANT QU'une entente portant sur l'entretien des chemins sur la Rive Ouest du Lac Labelle Secteur du chemin des Tisserands est en vigueur depuis 2009, et ce, à la satisfaction de chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE les deux Municipalités désirent poursuivre cette entente;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente avec la Municipalité de La Minerve portant sur l'entretien des chemins sur la Rive Ouest du Lac Labelle -Secteur du chemin des Tisserands pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 30 octobre 2016, le tout renouvelable automatiquement à tous les deux ans, à moins d'avis contraire d'une partie, transmis par écrit à l'autre partie, avant le 31

août de l'année de renouvellement.

Que ledit protocole d'entente fasse partie de la présente résolution comme si au long ici reproduit.



7.10 RÉS. 276.11.2014 PONT JOSEPH-COMMANDANT

CONSIDÉRANT QUE l'état du pont Joseph-Commandant préoccupe les représentants de la Municipalité ainsi que ceux du ministère des Transports du Québec depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, la charge maximale des différents véhicules qui empruntaient ce pont a dû être réduite afin d'en assurer la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE quelques légers travaux correctifs ont été réalisés au cours des dernières années, mais que l'état du pont ne fait que se détériorer et que celui-ci comporte des déficiences majeures qui risquent d'affecter la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le 6 novembre 2014, à la suite d'une évaluation de la capacité portante, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a établi la circulation en alternance pour une durée indéterminée, afin de prolonger la durée de vie de la structure;

CONSIDÉRANT QUE ce pont est situé en plein centre du village de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ainsi que la population de Labelle sont très inquiets de la situation;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'assurer la sécurité des usagers de ce pont;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

7.11

De demander au Ministère des Transports du Québec d'accélérer le processus de remplacement du pont Joseph-Commandant à Labelle afin d'assurer la sécurité de ses usagers et d'éviter qu'une catastrophe ne se produise et de fournir tous les rapports d'inspection qui permettront à la Municipalité d'informer adéquatement ses citoyens.

Que la Municipalité accepte le plan de coupe transversale projeté par le ministère, tel que présenté à la Municipalité en date du 13 novembre 2014, afin de leur permettre d'aller de l'avant et de pouvoir lancer l'appel d'offres dès le printemps 2015.

Adoptée

RÉS. 277.11.2014 MAINTIEN DU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA FAUNE DANS LE CENTRE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité des lois et règlements régissant la faune et la protection des territoires fauniques est une obligation qui incombe au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Laurentides constitue la première région au Québec avec des dépenses de 193 millions de dollars et 1 311 emplois liés à la pêche, à la chasse et au piégeage, et que cette économie fondée sur la ressource faunique doit être protégée;

CONSIDÉRANT QUE les agents du bureau local de Labelle ont vu leurs effectifs être réduits à une seule équipe de deux agents et que le ministère envisagerait la fermeture du bureau de Labelle;



CONSIDÉRANT QUE le territoire du centre des Laurentides couverts par le bureau de Labelle est d'une superficie de 5 600 km² et constitué de 2 MRC, de 12 municipalités de Mont-Tremblant à Lac-Saguay, du plus grand parc national du sud du Québec, de 2 réserves fauniques, de 2 Z.E.C., de 8 pourvoiries et de terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du bureau de Labelle engendrerait un surplus de travail aux effectifs déjà réduits de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme, distants de 185 km, et que cela engendrerait des délais de réponse inacceptables pour les services de lutte au braconnage et de protection des citoyens envers la faune sauvage;

Il est PRPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, un engagement formel à maintenir le Service de la Protection de la Faune dans le centre des Laurentides en y conservant un bureau local à Labelle constitué d'un minimum de 8 agents.

Adoptée

8.1 RÉS. 278.11.2014 AJOUT À LA LISTE DES QUARTIERS BLANCS

CONSIDÉRANT l'implantation de quartiers blancs en 2011;

CONSIDÉRANT QUE quelques autres rues et/ou chemins peuvent s'y ajouter;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De modifier la résolution numéro 324.11.2011 (telle que modifiée par la résolution numéro 008.01.2012) afin d'ajouter les rues Brassard, Brousseau, Charles et Vézina, ainsi que les chemins des Framboisiers, des Muriers et des Cerisiers à la liste des rues visées par les règles d'épandage de sel et de sable applicables dans les quartiers blancs.

Adoptée

NOTE: M. le maire Gilbert Brassard déclare être susceptible d'avoir un intérêt particulier relativement au prochain item à l'ordre du jour. Il se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant. Il est 20 h 29. M. le conseiller Claude Nantel présente le prochain sujet.

8.2 RÉS. 279.11.2014 LOCATION D'UN TERRAIN, D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE ET D'UN CHARGEUR

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien avec le ministère des Transports du Québec fait en sorte que la Municipalité doit avoir une plus grande réserve de sable et que le terrain municipal n'est pas suffisamment grand pour la contenir;

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal actuel ne peut contenir tous les véhicules servant au déneigement et qu'il est préférable que ceux-ci soit au chaud pour accélérer leur mise en route lors des activités de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un chargeur pour remplir ses camions d'abrasifs durant la période hivernale;



CONSIDÉRANT QUE le propriétaire voisin du garage est disposé à louer le terrain nécessaire à l'entreposage de l'excédent de la réserve de sable de la Municipalité pour un montant de 1 000 \$ pour tout l'hiver et qu'il serait également disposé à louer l'espace nécessaire dans son garage pour abriter 2 camions 10 roues pour l'hiver au coût de 500 \$ par mois ainsi qu'un chargeur au coût de 1 400 \$ par mois (+ 75\$/h d'utilisation), pour une période de 5 mois, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 mars 2015;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à la l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la location d'un terrain de 75 pieds x 150 pieds nécessaire à l'entreposage de l'excédent de sable de la Municipalité, d'un espace suffisant pour entreposer 2 camions (une porte) dans le garage situé au 8487, boul. du Curé-Labelle, à 139297 Canada Inc., et d'un chargeur, pour un coût total de 10 500 \$ plus les taxes applicables (+ l'utilisation à l'heure du chargeur). Le locateur devra fournir une preuve d'assurance à la Municipalité.

Adoptée

M. le maire, Gilbert Brassard, reprend son poste. Il est 20 h 31.

RÉS. 280.11.2014

9.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-027 SUR LES LOTS 31-P, RANG A, DANS LE CANTON DE LABELLE, SITUÉE AUX 13134 ET 13148, CHEMIN DU LAC-LABELLE (9917-75-7494)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet des dérogations de 1 mètre avec la marge latérale gauche et de 4.02% sur le coefficient d'occupation du sol pour permettre la construction d'un garage suite à la démolition d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal à démolir est situé dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage est située à plus de 24 mètres du lac Labelle;

CONSIDÉRANT QUE le terrain adjacent à la demande de dérogation pour la marge latérale est un terrain servant d'accès au lac et qu'il n'est pas possible de construire de bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire annexer les terrains du 13134 et 13148, chemin du Lac-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des deux terrains annexés sera de 1160,8 mètres carrés et que l'on retrouve seulement le bâtiment principal et les galeries après la démolition du 13148, chemin du Lac-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation représente un gain en environnement étant donné qu'un bâtiment sera démoli dans la bande de protection riveraine et qu'il n'y aura plus d'installation septique fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage projeté n'est pas exagérée;



CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogation mineure respectent les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 057.11.2014 recommandant au conseil d'accepter les demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande numéro 2014-027 pour des dérogations mineures de 1 mètre avec la marge latérale gauche et de 4.02% sur le coefficient d'occupation du sol pour permettre la construction d'un garage suite à la démolition d'un bâtiment principal à la condition d'annexer les deux terrains tels qu'il a été soumis par le requérant. Le tout, sur les lots 31-P, rang A, dans le canton de Labelle, situé au 13134 et 13148, chemin du Lac-Labelle.

Adoptée

9.2 RÉS. 281.11.2014 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT la demande à l'effet de modifier la réglementation d'urbanisme afin de créer une zone distincte au projet et de clarifier les usages complémentaires tel qu'opéré présentement et d'intégrer la notion de complexe hôtelier et copropriété hôtelière:

CONSIDÉRANT QUE les usages complémentaires avaient été acceptés initialement;

CONSIDÉRANT QUE qu'il est demandé de vérifier la possibilité d'autoriser les maisons d'invités;

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides, il faut s'assurer de respecter la densité d'occupation au sol et qu'une maison d'invitée ne peut avoir toutes les commodités qu'offre le bâtiment principal:

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 052.09.2014 recommandant au conseil d'accepter le demande de modification de la réglementation d'urbanisme y compris la possibilité d'autoriser les maisons d'invitées;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De mandater le Service de l'urbanisme pour entamer le processus de modification de la réglementation d'urbanisme en intégrant la notion de complexe hôtelier et copropriété hôtelière et d'autoriser les maisons d'invités à ces conditions :

- Superficie maximale du bâtiment de 24 m² (environ 16 pi X 16 pi);
- Bâtiment détaché du bâtiment principal seulement;
- Mêmes marges à respecter que le bâtiment principal;
- Bâtiment comprenant une chambre à coucher avec toilette et lavabo seulement (pas de bain, ni douche);
- Un seul étage, sans mezzanine et demi-étage;
- · Construction sur fondation (sans sous-sol) ou sur pieux;
- L'architecture devra s'intégrer avec le bâtiment principal en utilisant les mêmes matériaux. Dans le cas d'un bâtiment principal en bois rond, le revêtement extérieur de la maison d'invité pourra être réalisé avec un autre type de bois, mais en respectant la couleur et le style architectural du bâtiment principal;
- La maison d'invités ne pourra être louée séparément du bâtiment principal;

Adoptée

RÉS. 282.11.2014

9.3

AVIS À LA MRC DES LAURENTIDES POUR UNE DEMANDE POUR L'ACHAT D'UNE TERRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPALE D'UNE PARTIE DU LOT 54, RANG F, DANS LE CANTON DE LABELLE, POUR LA PROPRIÉTÉ DU 12333, CHEMIN CHADROFER (9919-54-1445)

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande l'avis de la Municipalité pour autoriser la vente d'un terrain en TPI, soit le lot 54-P, rang F, du canton de Labelle pour la construction d'un garage situé au 12333, chemin Chadrofer;

CONSIDÉRANT QUE sans l'achat du lot 54-P, la construction d'un garage est impossible sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve actuellement seulement une remise sur le terrain permettant d'entreposer des objets;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la vente d'une terre publique intramunicipale sur la partie du lot 54, rang F, dans le canton de Labelle pour permettre la construction d'un garage pour la propriété du 12333, chemin Chadrofer.

Adoptée

9.4 RÉS. 283.11.2014

AVIS À LA MRC DES LAURENTIDES POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION D'UNE TERRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPALE D'UNE PARTIE DU LOT 27, RANG F, DANS LE CANTON DE LABELLE, POUR LA PROPRIÉTÉ DU 11217, CHEMIN CHADROFER (9919-84-0513)

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande l'avis de la Municipalité pour autoriser l'utilisation d'un terrain en TPI, soit le lot 27-P, rang F, du canton de Labelle pour l'aménagement d'une entrée véhiculaire;



CONSIDÉRANT QUE cette entrée véhiculaire permettra l'accès au chalet;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver l'utilisation d'une terre publique intramunicipale sur la partie du lot 27, rang F, dans le canton de Labelle pour l'aménagement d'une entrée véhiculaire menant au 11217, chemin Chadrofer.

Adoptée

9.5 RÉS. 284.11.2014 MANDAT POUR LA RÉALISATION DE PLAN DE CONSTRUCTION POUR LE FUTUR BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire construire un nouveau bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des plans;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes avaient été sollicitées pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE Pierre-Luc Beauregard architecte a été le plus bas soumissionnaire:

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme Pierre-Luc Beauregard architecte pour la réalisation des plans du futur bureau d'accueil touristique au montant de 4 200 \$ plus les taxes et de 1,5% du coût de la soumission de l'entrepreneur général incluant les taxes pour la surveillance des travaux.

Que la présente dépense soit payée à même l'excédent non affecté et puisse être imputé à un éventuel règlement d'emprunt à cet effet.

Adoptée

11.1 RÉS. 285.11.2014 SOUPER BÉNÉFICE DU CLUB RICHELIEU DE MONT-TREMBLANT

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 3 billets pour le souper bénéfice du Club Richelieu de Mont-Tremblant qui aura lieu le 28 novembre 2014, au profit du centre collégial de Mont-Tremblant, afin d'aider et de distribuer des bourses aux jeunes de notre région, au coût de 110 \$ chacun.



11.2 RÉS. 286.11.2014 ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À L'IMPLANTATION DE BORNES INTERACTIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

CONSIDÉRANT les diverses initiatives mises de l'avant sur le territoire des villes et municipalités du territoire de la MRC des Laurentides visant à renforcer le caractère identitaire et à créer un sentiment d'appartenance régional par la mise en valeur des différentes vocations et activités sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les efforts afin de promouvoir l'offre de l'agrotourisme, des arts et des évènements se déroulant dans les villes et municipalités du territoire de la MRC des Laurentides:

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a donné son accord à l'implantation de bornes interactives situées dans une première phase en projet pilote dans les bureaux d'accueil de Tourisme Mont-Tremblant et dans une deuxième phase dans les villes et municipalités intéressées;

CONSIDÉRANT QU'une borne interactive sera implantée sur le territoire de la municipalité de Labelle et que les parties désirent convenir par écrit du rôle et des responsabilités de chacun dans le cadre de ce projet;

IL est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Mme Claire Coulombe, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que M. Gilbert Brassard, maire à signer tous les documents se rattachant à cette entente.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

13.

15.1

RÉS. 287.11.2014 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant quatre-cent-cinquante-mille-cent-soixante-quatorze dollars et cinquante-et-un cents (450 174,51 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

Agrégats de Labelle inc.	41 989,22 \$
Aero-feu limitée	4 991,45 \$
Asphalte Bélanger inc.	3 219,30 \$
Assocation des prop. de la Rive Ouest du lac Labelle	17 500,00 \$
Daniel Bédard, excavation	16 735,76 \$
BFL Canada	2 089,24 \$
Charpenterie l'Été Indien	7 473,38 \$
Compass Minerals Canada Corp	15 524,56 \$
Équipements Plannord Ltée	4 475,15 \$
Paroisse N.D. de la Rouge	10 000,00 \$



15.3

15.4

>	Filau Fibres Internet Hautes-Laurentides	2 200,00 \$
	Groupe Laverdure construction	249 819,14 \$
	JOFI (entreprises) enr.	23 261,30 \$
	Transporteur en vrac	3 002,62 \$
	WSP Canada inc.	18 262,43 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 288.11.2014 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-dix-sept-mille-six-cent-quatre-vingt-six dollars et quatre-vingts cents (117 686,80 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4235 à 4258 et les numéros de chèques de 37071 à 37081 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

Hydro-Québec	2 849,69 \$
Hydro-Québec	2 157,35 \$
9077-2146 Québec inc.	34 838,95 \$
Chambre de commerce de Labelle	3 000,00 \$
L'Industrielle Alliance	16 434,47 \$
Manoir Labellois	5 624,00 \$
SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 158,72 \$
Ministre du revenu du Québec	22 655,29 \$
Receveur général du Canada	9 432,67 \$
Sonic CO-Op/FCDQ Carte	8 180,21 \$
	Chambre de commerce de Labelle L'Industrielle Alliance Manoir Labellois SSQ Société d'assurance-vie inc. Ministre du revenu du Québec Receveur général du Canada

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES 2014 VERSUS 2013 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport comparatif des revenus et dépenses 2014 versus 2013 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES VERSUS LES PRÉVISIONS RÉELLES ANTICIPÉES

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

15.5 RÉS. 289.11.2014 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'adopter, conformément à l'article 1022 du Code municipal, la liste des comptes à recevoir au 17 novembre 2014, totalisant un montant de sept cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-six dollars et cinquante-quatre cents (778 466.54 \$).

Adoptée

- 16. VARIA
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. RÉS. 290.11.2014 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 46.

	7.000
_(original signé) Gilbert Brassard Maire	_(original signé) Claire Coulombe Secrétaire-trésorière/directrice générale
	a signature du présent procès-verbal équivaut à la qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
_(original signé) Gilbert Brassard Maire	